



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 29 octobre 2025**

**Procès-verbal**

En l'an 2025, le mercredi 29 octobre 2025 à 19 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 octobre 2025, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence de 4 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

**Nombre de présents :**

M. Edouard RENAUD – M. Louis ZAGAROLI - M. HOUILLIER Jean-Jacques – M. ROULON Alexandre – Mme Marylène PETIT - Mme Martine COLOMBET – Mme Anne PEUVERGNE - Mme Katia GUILLOT –

**Etaient également présents :**

Conseillers Consultatifs : Mme Roseline PINÉAU - Mme Corinne LORIN - Mme Amandine BRIAND -

Presse : Thérèse RINUITS

**Nombre de pouvoirs :** Arnaud GIANESANTI (donne pouvoir à Edouard RENAUD) - Nicolas TURQUOIS (donne pouvoir à Bruno SOUCHARD) – Franck JOSEPH-THEODORE (donne pouvoir à Marylène PETIT) - Mme Katia GUILLOT (donne pouvoir à Alexandre ROULON) – Jean-Claude BOUILLAULT (donne pouvoir à Jean-Jacques HOUILLIER) -

**Absents excusés :** France POIREAU

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures 15.

**Désignation d'un Secrétaire de séance :** Mme Martine COLOMBET

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2025.**

**ORDRE DU JOUR**

- *Renouvellement contrat de prestations de services fourrière animale avec la SACPA*
- *Participation aux frais de fonctionnement des enfants scolarisés en classe ULIS à Saint-Jean-De-Sauves*
- *Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG86 au 1<sup>er</sup> janvier 2026*
- *Décision du maire*
- *Questions diverses*

M. RENAUD demande à rajouter un sujet :

- *Création d'un emploi permanent ouvert à tous les grades du cadre emploi des Agents de Maîtrise*

## **Renouvellement contrat de prestations de services fourrière animale avec la SACPA**

**Présenté par Edouard RENAUD**

Monsieur Edouard RENAUD précise au Conseil Municipal qu'il appartient aux maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants (art L 211-22 et L211-24 code rural).

Il rappelle la délibération n°2016/54 du 19 mai 2016 portant sur les animaux en divagation et notamment l'instauration des frais de capture.

Monsieur le Maire précise que la convention de prestation passée avec le groupe SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire présente au Conseil le contrat de prestations de services de la société SACPA pour assurer la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et le transport à la fourrière animale légale pour un montant annuel de 1466.93 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de souscrire un contrat de prestations de services auprès de la société SACPA à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction 3 fois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

## **Participation aux frais de fonctionnement des enfants scolarisés en classe ULIS à Saint-Jean-de-Sauves**

**Présenté par Edouard RENAUD**

Vu l'article L.212-8 du Code de l'Education modifié par la Loi n°2005-157 du 23 février 2005, selon lequel « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Considérant que la commune de résidence des élèves est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans le cas où la première n'a pas la capacité d'accueillir les élèves sur son propre territoire.

Durant l'année scolaire 2024/2025, deux enfants domiciliés à Moncontour ont fréquenté la classe spécialisée (ULIS) de Saint-Jean-de-Sauves.

La Commune de Saint-Jean-de-Sauves demande une participation aux frais de scolarité et de restauration pour cet enfant accueilli en classe ULIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer aux frais de fonctionnement de l'école et de cantine pour ces deux enfants scolarisés en ULIS à raison de 1 448 € pour l'année scolaire 2024/2025.

## Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG86 au 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Présenté par Edouard RENAUD**

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Considérant que la commune est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail,

Considérant que, conformément à l'article L812-3 du Code Général de la Fonction Publique, la commune est obligée de disposer d'un service de médecine préventive.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 86 propose une nouvelle convention d'adhésion à son service de médecine préventive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et ce, pour une durée de six années. La tarification est fixée à 88 euros par an et par agent au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Eu égard à l'importance de la prévention, de la santé, et de la sécurité et des conditions de travail, il est proposé aux membres de l'assemblée :

- ◆ d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une durée de six ans, au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne, selon les conditions indiquées dans la convention annexée à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (M. RENAUD se retire) décide à l'unanimité :

- ◆ d'adhérer au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de six années.

## Décision du Maire :

- Virement de crédit : - 9300 € à l'opération Aménagement terrain aire de camping-car pour le versement de la subvention d'équipement à la Fondation du Patrimoine « Restauration et Sauvegarde Patrimoine propriétés privées ».

## Questions diverses

1 - dates réunions de travail : A 19 heures

- ↳ annulée le jeudi 06/11 reportée le jeudi 13/11
- ↳ annulée le jeudi 04/12 avancée au mercredi 03/12

2 - dates réunions Conseil Municipal : A 19 heures

- ↳ annulée le jeudi 20/11 reportée le mercredi 26/11
- ↳ annulée le jeudi 11/12 avancée au mercredi 10/12

3 – Réunion des riverains Rue de la Pierre Levée : le vendredi 14/11 à 18 H

4 – Guide du label de la Fondation du Patrimoine pour insertion dans le Momestou

5 – Paniers de Noël (Boutique Maison de Pays)

6 – Réunion M. BELIN lundi 17/11 à 8h30 Mairie (annulée)

7 – Jeux Circino : bibliothèque – Ecole – Centre de Loisirs

8 – Contrat à Hugues THOMMERET : du 03/11/2025 au 29/11/2025.

## TOUR DE TABLE

**JEAN-JACQUES** - Propose le repas de fin d'année pour les agents communaux et les élus, la date retenue serait le 19 décembre 2025 à la salle polyvalente.

- A rencontré Vincent AGUILLOU qui a restauré la croix cassée à l'entrée de l'église de Saint Chartres.

**ALEXANDRE** - Nous fait part de la bonne réalisation de l'aménagement de la nouvelle cuisine à la salle polyvalente de Moncontour, tout est opérationnel, le matériel a déjà été testé...

Il suggère l'achat de 15 grilles de four pour une valeur de 165 EUR HT et d'une dizaine de bacs pour une valeur de 240 EUR HT. Un chariot de service (desserte) sera aussi recherché.

Il s'occupe de faire modifier le système de distribution du liquide vaisselle en bidon plutôt que des pastilles proposées.

**AMANDINE** - Signale qu'une tringle à rideaux est décrochée à la salle des fêtes d'Ouzilly-Vignolles et qu'il serait bon de refaire la peinture sur chaque mur suite à des dégradations.

**ROSELINNE** - Redemande le redressement d'un panneau près de chez elle.

- Constate que les cimetières sont très bien entretenus par Bruno et Eric.  
Monsieur le Maire les félicite pour leur bon travail, soutenu et assidu, malgré un manque de personnel.

**MARTINE et MARYLENE** vont revoir le contenu des colis de NOEL pour nos ainés.

Edouard RENAUD clôture la séance à 20h20.

Fait à Moncontour, le 29 octobre 2025

Le Maire : Edouard RENAUD



